



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Mardi 18 novembre 2014

CONVOCATIONS

STADE AURILLACOIS CANTAL-AUVERGNE : A la suite de la rencontre Stade Aurillacois Cantal-Auvergne / Sporting Club Albigeois du 8 novembre 2014, comptant pour la 10^{ème} journée de PRO D2, l'arbitre de la rencontre a signalé dans son rapport complémentaire le geste d'un individu à son encontre à l'issue du match.

Le Stade Aurillacois Cantal-Auvergne est convoqué par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 3 décembre 2014.

Jérémy HUROU (SECTION PALOISE BEARN PYRENEES) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Colomiers Rugby / Section Paloise Béarn Pyrénées du 15 novembre 2014, comptant pour la 11^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Jérémy HUROU est convoqué par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 3 décembre 2014.

Monsieur Jérémy HUROU est suspendu dans l'attente de cette séance.

Joshua VALENTINE (A.S. BEZIERS HERAULT) : A la suite de la rencontre A.S. Béziers Hérault / Stade Aurillacois Cantal Auvergne du 15 novembre 2014, comptant pour la 11^{ème} journée de PRO D2, l'arbitre de la rencontre a signalé dans un rapport complémentaire le comportement de Monsieur Joshua VALENTINE.

Monsieur Joshua VALENTINE est convoqué par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 3 décembre 2014.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

T +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr



PARTENAIRE
MAJEUR

PARTENAIRES OFFICIELS